



REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

20^{ème} Rallye Régional Haute Vallée de la Loire les 16 juin et 17 juin 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 15 mai 2017
Ouverture des engagements :	Lundi 15 mai 2017
Clôture des engagements :	Lundi 5 juin 2017
Parution du road-book :	Samedi 3 juin 2017
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 3 juin 2017 de 9h à 20h ou Dimanche 11 juin 2017 de 9h à 20h ou Vendredi 16 juin 2017 de 9h à 16h Vendredi 16 juin 2017. de 17h30 à 21h30
Vérifications des documents et des voitures le :	Vendredi 16 juin 2017 de 17h30 à 21h30
Lieu : Salle des fêtes du MONASTIER s/GAZEILLE.....	
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 16 juin 2017 à 17h30 Collège Laurent EYNAC
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Vendredi 16 juin 2017 à 20h30 – PC du Rallye Collège Laurent EYNAC
Publication des équipages admis au départ le :	Vendredi 16 juin 2017 à 22h15 – PC du Rallye Collège Laurent EYNAC
Publication des heures et ordres de départ le :	Vendredi 16 juin 2017 à 22h15 – PC du Rallye Collège Laurent EYNAC
Départ du : Collège L.Eynac au Monastier	Samedi 17 juin 2017 à 8h30.....
Arrivée à : au Collège L.Eynac au Monastier	Samedi 17 juin 2017 à partir de 18h13
Vérification finale le	Samedi 17 juin 2017 à partir de 18h13 Collège Laurent EYNAC
Publication des résultats du rallye le	Samedi 17 juin 2017
30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc d'arrivée	
Remise des prix le : (salle des fêtes du Monastier).	Samedi 17 juin 2017 à partir de 22h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L' Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire organise les 16 et 17 juin 2017 en qualité d'organisateur administratif et technique le

20^{ème} Rallye Régional Haute Vallée De La Loire.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Auvergne le 03/04/2017 sous le numéro R/12 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 378 en date du 11/04/2017.

Comité d'Organisation

Président : Christian CHALINDAR

Membres : Annie MALLET– Marie-Laure PRADINES - Michèle ARNIAC - Laurence BOISSY - Véronique et Christian ARAUD - Michel LAC - Véronique et Christian DE PUYRAYMOND – Cédric MAGNE – Emilie BRINGER – Florian CORTIAL – Stéphane CHABALLIER

Secrétariat du Rallye: Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

Adresse : Place du Vallat 43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE

Téléphone : 04.71.03.81.72 Télécopie : 04.71.03.86.69

Mail : asahvl@orange.fr

Site Internet : <http://www.asa-hvl.fr>

Permanence du Rallye : **Collège Laurent Eynac au Monastier sur Gazeille**

le vendredi 16 juin 2017 de 17h30 à 23h00 et le Samedi 17 juin 2017 de 7h30 à 21h30

Organisateur technique

Nom : L' Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

Adresse : A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles
43150 LE MONASTIER/GAZEILLE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Présidente :	Nicole FOREST	Lic. N° 1882
Membres	Georges BEAL	Lic. N° 2910
	Armand AGOSTINHO	Lic N° 12775
Directeur de Course :	Christophe ARSAC	Lic N° 3591
Directeur de Course Adjoints :	Louis René VERLINE	Lic. N° 21427
	Sylvie. KRZYZANOWSKI	Lic N° 22005
Directeur de course délégué à la voiture Tricolore	Patrick ASSENAT	Lic. N° 21221
Directeurs de Course adjoints ES.1,3,5 :	Pascal MAGNE	Lic. N° 43098
Directeurs de Course adjoints ES.2,4,6 :	Pascal. LAFFOND	Lic. N° 227446
Médecin Chef :	R. GUINAND	
Commissaire Technique Responsable :	JOUVHOMME Gérard	Lic N° 51582

Commissaires Techniques :	Christian ALLOIN	Lic. N° 13706
	Dominique MONNIER	Lic. N° 55260
	Bernard COQUET	Lic. N° 1324
Chargés des relations avec les concurrents :	Joëlle ALLEMAND	Lic. N° 16382
	Yvette CECILLON	Lic. N° 11374
Chargés des relations avec la presse :	Vincent POYET	Lic. N° 51660
Juges de faits :	Catherine DESHAYES	Lic N° 220855
	Jean-Luc DESHAYES	Lic N° 61305

1.2P. ELIGIBILITE

Le 20ème Rallye Régional Haute Vallée de la Loire compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes Coefficient 2
- le Challenge de la Ligue du sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de L'Association Sportive Automobile de la Haute Vallée de la Loire

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront l'accusé réception de leur engagement, leur numéro de reconnaissance (**à imprimer en couleur**) ainsi que leur heure de convocation pour les vérifications administratives et techniques **uniquement par mail**. Les vérifications administratives et techniques auront lieu le :

Vendredi 16 juin 2017 de 17h 30 à 21h30 la salle des fêtes du Monastier sur Gazeille

Les vérifications finales seront effectuées : garage TITAUD (Peugeot) Avenue Laurent EYNAC
43150 Le Monastier sur Gazeille.

TAUX HORAIRE MAXIMUM DE LA MAIN D'ŒUVRE: 60 EUROS TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 20ème rallye régional Haute Vallée de la Loire doit adresser **UNIQUEMENT** à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement qui peut être téléchargée sur le site de l'ASA : asahl@orange.fr dûment complété avant **le lundi 5 juin 2017 minuit**. Celle-ci doit impérativement mentionner l'adresse mail du pilote ou du copilote.

A.S.A. de la Haute Vallée de la Loire, Bar Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles
43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE - Téléphone : 04.71.03.81.72 - Fax : 04.71.03.86.69

3.1.10P. Conforme au règlement standard FFSA
Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

Une réduction de 15 € sera faite pour les équipages 50% ASAHVL.

Une réduction de 25 € sera faite pour les équipages 100% ASAHVL

3.1.12P. *La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.* La demande d'engagement incomplète ne sera pas prise en compte. Elle devra être accompagnée des photocopies : licences valables pour l'année en cours, permis de conduire et le cas échéant l'attestation de prêt de voiture.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Toute assistance en dehors des parcs d'assistance prévus dans le road book et l'itinéraire est interdite .Un seul véhicule d'assistance sera accepté dans les parcs d'assistance. Aucune remorque ne sera acceptée.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Haute Vallée de la Loire représente un parcours de 140.400 km.

Il est divisé en une étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de ...39.990. km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1-3-5 GOUDET – BORDEYRAC 7km 100

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Le nombre de passage maximum est limité à 3.

Les jours de reconnaissance autorisés sont:

Chaque pilote pourra choisir 2 jours parmi les dates suivantes, samedi 3 juin 2017 de 9h à 20h, dimanche 11 juin 2017 de 9h à 20h ou vendredi 16 juin 2017 de 9h à 16h. Le road book sera disponible à partir du samedi 3 juin 2017 à l' Hôtel le PROVENCE avenue des Ecoles

43150 LE MONASTIER SUR GAZEILLE - Téléphone : 04.71.03.81.72 - Fax : 04.71.03.86.69

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble jaune

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera samedi 17 juin 2017 à 22 H 30 à la Salle des Fêtes du MONASTIER SUR GAZEILLE.

Prix en espèces:

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE		
			1 à 3 partants	De 4 à 10 partants	+ de 10 partants
1er	350 €	+ de 4 partants 130 €	1 à 3 partants 165 €	De 4 à 10 partants 330 €	+ de 10 partants 330 €
2ème	250 €	80 €		165 €	165 €
3ème	180 €	50 €		100	100 €
4ème					80

Coupe des Dames: 150 € (cent cinquante euros) au premier équipage féminin.

Coupes: au minimum 1 coupe sera distribuée à chaque équipage primé.
 1 coupe à chacun des 3 premiers du classement général.
 1 coupe à chacun des 3 premiers du classement par groupe.
 1 coupe à chacun du classement par classe limité à un tiers des classés.
 2 coupes seront remises aux commissaires tirés au sort et présents à la remise des prix.

Les coupes ne sont pas cumulables.